Image not found or type unknown

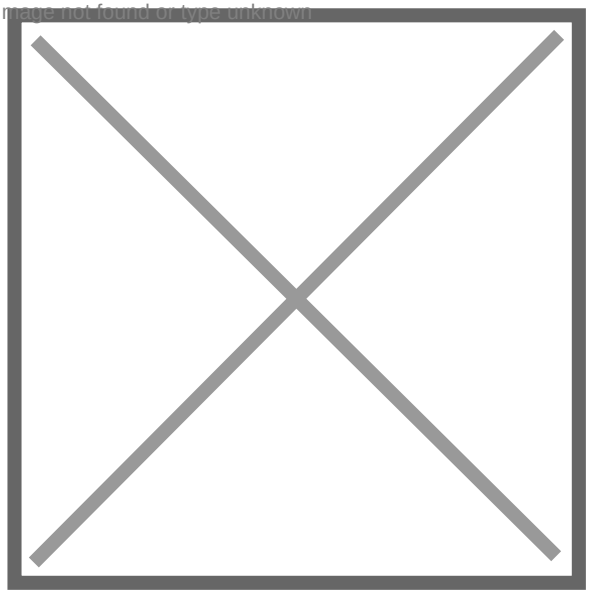

Compte en commun et désolidarisation d'une d deux partie? explica

Par **krinette**, le **23/01/2008** à **13:29**

bonjour! il y a deux ou trois ans de ça, je me séparais de mon concubin. Mais la séparation fût difficile à accepter pour lui. On avait un compte en commun ouvert avec un ami banquier à lui. Après la séparation, mon ex prit tous les papiers. Il se trouve que mon banquier qui était le sien aussi (vu que c'était un ami à lui) m'a dit qu'il était cloturé, mais moi comme une idiote je ne lui ai pas demander de papiers le prouvant, dût à un harcélement moral de mon ex j'étais sous médicaments. Je n'y ai pas pensé, surtout que j'avais un peu confiance en lui, en plus mon compte était en zone rouge car j'étais seule et j'avais 2loyers à payer avec 1000E de paie; lui était retourné chez ses parents et n'avait rien d'autre à payer que le prêt que nous avions fait pour un apparte.J'avais reçu précédement une lettre disant je cite:" demande de désolidarisation du compte n°****** . Nous vous informons que votre co-titulaire nous a adréssé une demande de désolidarisation sur le compte***.
Nous vous précisons que cette demande entraîe le blocage de votre compte et par conséquent, le rejet des opérations présentées postérieurement à cette date, quelle que soit la position du compte."
Au mois d'avril 2007, j'aurais dût recevoir un chèque deremboursement d'appareils auditifs mais ce fût envoyé à son adresse. Et il fût mis à la banque sur ce compte commun qui a ma connaissance devait être clôturer par mon ex.
Je voudrais savoir si cette lettre dit qu'il a le droit ou pas après ça, d'accéder au compte? Et si NON que FAIRE car la banque,nous aide pas??? MERCI

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés